

Domaine Public DP

Les cachotteries

— «En 1988, les chemins de fer ont consommé 2441 GWh d'électricité. Ce chiffre représente 5,5 pour cent de la consommation finale totale de notre pays (44 327 GWh). Selon les estimations, l'exploitation de la nouvelle transversale (nouvelles lignes à travers les Alpes, réd.) l'augmentera de 530 à 730 GWh/an, soit entre 1,2 et 1,6 pour cent de la consommation totale d'électricité de 1988.»

— «Comme les transports publics consomment moins d'énergie par unité de trafic et qu'ils émettent moins de substances nocives que l'automobile, le projet Rail 2000 aura des effets positifs sur la consommation d'énergie et la pollution de l'air.»

Ces deux citations sont à peu près tout ce que contiennent les messages du Conseil fédéral concernant la construction d'une nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes et Rail 2000 au chapitre de l'énergie. Le premier message est long de 138 pages et le second de 88.

Plus récemment, les CFF annonçaient, comme s'ils venaient de le découvrir, qu'à l'inauguration des nouvelles transversales ferroviaires il leur manquera chaque année un millier de gigawatt-heures. Ce chiffre correspond environ à la consommation supplémentaire provoquée par l'exploitation de ces nouvelles lignes et par les nouvelles prestations Rail 2000.

Il y a un peu plus d'une année, au moment où le Conseil fédéral présentait son choix de nouvelles transversales ferroviaires, il avait connaissance, et les CFF avec lui, des difficultés d'approvisionnement que connaîtrait la régie... Pas un mot pourtant dans son message sur la manière d'y remédier: achats supplémentaires à l'étranger, construction en Suisse de nouvelles unités de production, économies à réaliser dans un autre secteur, etc. Comme s'il fallait attendre qu'un projet soit adopté ou en voie de l'être pour se préoccuper de ses conséquences.

Au cours de la même conférence de presse, le directeur des CFF, M. Eisenring, a déclaré: «Les coûts semblent échapper à notre contrôle.» Comme s'il n'était pas prévisible que les prestations supplémentaires fournies par les CFF, et réclamées par le politique au nom de la

protection de l'environnement, allaient engendrer des coûts supplémentaires. Le message consacré à Rail 2000 laisse d'ailleurs clairement sous-entendre que ce projet ne sera bénéfique — au niveau de la consommation d'énergie, mais aussi financièrement — que s'il y a transfert de la route au rail. Rien n'ayant été entrepris pour assurer ce transfert, il est évidemment logique que les avantages escomptés ne deviennent pas réalité.

Et ce mode de faire se retrouve dans d'autres circonstances: qu'il s'agisse de l'inauguration d'un musée, d'un hôpital ou d'une école professionnelle, on n'a pas d'adjectifs assez forts pour parler de l'audace des décideurs, du bon travail des constructeurs et du bénéfice social de la réalisation. Mais que surgissent les premiers comptes d'exploitation, et chacun feint l'étonnement devant ces charges nouvelles, pourtant prévisibles.

Cette attitude correspondait bien à l'époque maintenant révolue d'une croissance présumée infinie; elle a permis quelques réalisations utiles qui eussent été combattues si toute la vérité avait été dite dès le départ. Mais cette manière de «forcer la main» est désormais devenue inadéquate. Car cette imprévoyance et ces cachotteries contribuent à abaisser le niveau de confiance des citoyens à l'égard de leurs élus. Et surtout, en faisant croire que le fruit n'a pas de noyau, on diminue la qualité du débat politique. Parce que celles et ceux qui défendent un projet sont dispensés d'aborder des questions certes embarrassantes, mais de première importance; et parce qu'en infantilisant les citoyens — «le peuple ne comprendrait pas telle ou telle conséquence» — on ne fait que provoquer, dans d'autres circonstances, des réactions imprévues de sa part.

Il est bien clair qu'en adoptant le principe de la transparence, les projets qui ne parviendraient pas à satisfaire un cahier des charges tenant compte d'un ensemble de contraintes à long terme ne pourraient plus voir le jour. Il n'y aurait pas lieu de le regretter.

Pas sérieux, ferait mieux de s'abstenir

De Jürg Stäubli à Werner K. Rey, les banques font confiance... et épongent les pertes en puisant dans leurs réserves.

(y) Ceux qui rédigent des petites annonces matrimoniales seraient-ils plus raisonnables que les très sérieux banquiers suisses ? C'est à croire, au vu des mésalliances que même les banques cantonales peuvent conclure. Aucun acrobate financier ne leur fait peur, pourvu qu'il ait ce charme particulier des escrocs de haut vol, qui fascinent par un culot superbe allié à une grande force de persuasion.

On observe que ce pouvoir de séduction opère sur les plus graves des investisseurs et les calculateurs les plus froids. Comme si ces derniers se laissaient hypnotiser par le succès rapide, oubliant qu'une ascension accélérée est souvent suivie d'une chute tout aussi précipitée. Du coup, ceux qui ne manquaient jamais de consulter le gagnant comme un oracle s'en détournent brusquement. Plus ils s'étaient entichés, plus vite ils laissent tomber. La «success story» que racontaient tous les magazines financiers devient un thème de cauchemar pour les investisseurs imprudents et de réflexion rémunératrice pour les juristes et fiduciaires.

A l'heure des comptes, ceux qui y ont mis de leur propre poche jurent qu'on ne les y reprendra pas. Les banquiers se

gardent bien de (se) faire des promesses aussi stupides. Ils préfèrent évoquer le risque de l'entrepreneur en système libéral; et s'en vont sereinement puiser dans les réserves latentes constituées à cet effet.

Certes, les choses ne se passent pas toujours aussi bien pour tout le monde: on a même vu des directeurs «écartés» par un conseil d'administration soudainement ressaisi, ou des tribunaux s'occupant finalement de manquements à l'obligation de diligence dans la gestion de fonds pour le compte de tiers. On a aussi vu des retraites aussi honorables qu'anticipées, ou des procédures s'enliser irrémédiablement.

On a vu — et on verra — de tout cela dans les affaires qui ont plus ou moins profondément inquiété ces dernières semaines: Florio Fiorini et la Sasea, Jürg Stäubli et son groupe ainsi bien sûr que Werner K. Rey et son Omni Holding ont tour à tour provoqué la peur et des nuits blanches.

Le cas du dernier cité est exemplaire: voilà un homme qui aura été pendant des mois adulé par les chroniqueurs financiers, recherché par tous les organisateurs de séminaires huppés pour investisseurs bien dotés, considéré au

minimum comme un génie de la diversification, salué comme le sauveur de certaines sociétés industrielles (Ateliers de Vevey, Sulzer, etc), honoré par la confiance de plusieurs grandes banques suisses (SBS et Banque populaire en tête), et même par les responsables de certains établissements cantonaux (banques cantonales de Berne, Vaud et Zurich notamment).

Depuis quelques semaines, c'est la ruée. Non plus vers l'or de M. Werner K. Rey, mais sur les valeurs acceptées un peu trop vite comme gages et qu'il s'agirait de réaliser, dans la (faible) mesure du possible. La différence ascende à plusieurs centaines de millions. Du beau travail en perspective pour le liquidateur de l'Omni holding et pour les conseillers juridiques des parties intéressées.

Le tout parce qu'un monsieur au beau regard de myope a su charmer, le temps d'une longue valse, la haute finance helvétique. Elle l'a cru sérieux, elle aurait mieux fait de s'abstenir... ■

Le bon sac

(*réd*) Maintenant que la protection de l'environnement est devenu un argument de vente, chacun redouble d'efforts pour proposer des produits — pour les plus sincères — et des emballages — pour les opportunistes — qualifiés d'«amis de la nature», d'«écologiques» ou pouvant «se dégrader sans problèmes pour l'environnement». Parmi eux, des sacs jetables fabriqués en matière plastique dégradable. «Bravo!» disent les consommateurs enthousiastes et la conscience en paix.

Mais voilà, les choses ne sont pas si simples. Car ces sacs se retrouvent pratiquement tous dans les déchets urbains dont la quasi-totalité (plus de 80%) sont brûlés dans des usines d'incinération, l'énergie dégagée par la combustion étant récupérée. Dans ces conditions, un sac en matière plastique dégradable ne présente aucun avantage par rapport à un sac composé de substances traditionnelles, par exemple le polyéthylène, tous deux pouvant être incinérés sans rejet d'émissions polluantes.

Comme quoi l'écologie ne fait pas bon ménage avec les idées reçues. ■

Source: *Protection de l'environnement en Suisse*, bulletin de l'Office fédéral de l'environnement des forêts et du paysage, 3003 Berne.

EN BREF

Le Teletext participera aussi à l'information des électeurs pour les prochaines élections fédérales. Conditions de participation: une liste dans au moins un canton et un siège dans au moins deux parlements cantonaux en Suisse alémanique et aux Grisons, et un siège dans au moins un parlement cantonal en Suisse latine. Le délai pour l'envoi des textes est échu depuis le 19 août.

Essayez de comprendre cette phrase en dialecte de Strasbourg tirée d'une colonne de l'hebdomadaire 3 paraissant à Bâle. Il s'agit d'une allusion à

une annexion de la vallée alsacienne de Münster, où beaucoup d'usages ont été importés de Suisse: «*Do isch ken Gfah, mindeschtens solang de Delamuraz in de Schwizer Rejierung isch, denne d'Grundhaltung vun dem guete Mesnsch un Politiker isch: Pas d'histoire, pas d'histoires avec François (Mitterrand)...*»

Les *Duden* sont des dictionnaires et livres sur le bon usage de l'allemand. A la suite de la réunification des deux républiques, une édition commune vient de paraître à la place de l'édition de l'ouest (Mannheim) et de celle de l'est (Leipzig). Certains helvétismes ont aussi leur place dans ce dictionnaire. Le mot «Velozipedist» a enfin définitivement fait place à «Velofahrer».

Comment s'imposer à l'électorat...

Les prétendants au Conseil national sont désormais connus. Nouveaux records à Berne et à Zurich: de candidats, d'apparetements et de «vedettes».

(cfp) Les élections sont-elles devenues définitivement des spectacles ? La question se pose impérieusement à considérer la situation dans les deux principaux cantons à quelques semaines du 20 octobre. Zurich et Berne ont un poids certain puisque leurs 64 élus au Conseil national occupent près d'un tiers des sièges de ce conseil. Trois éléments à noter: le nombre des listes déposées, la variété des apparetements et le choix par les partis de candidats profilés dans d'autres domaines que la politique.

Il n'y a jamais eu autant de listes: 34 à Zurich (1987: 30; 1943: 11) et 27 à Berne (1987: 25; 1943: 13).

Le ciblage des listes par les partis se perfectionne. Aux listes régionales d'autrefois s'ajoutent peu à peu des listes de femmes et des listes de jeunes. Cette année il y a dans les deux cantons une liste des femmes socialistes, une des jeunes du PDC et une des jeunes de l'UDC ainsi qu'une liste des jeunes de l'Alliance des indépendants, à Zurich, une liste jeune-radical et une liste des jeunes évangélistes populaires à Berne. Cette politique de ciblage systématique amène au cas extrême du PDC dans le canton de Berne où quatre listes et un candidat largement connu doivent sauver le mandat obtenu à la deuxième répartition en 1987.

Les quelques listes avec un seul candidat tiennent plus du folklore que de la politique.

Les apparetements deviennent toujours plus nombreux et mieux affinés.

Vote à la boîte

La représentation des électeurs aux urnes selon l'ancienne procédure a été abandonnée et dorénavant les électeurs bernois reçoivent d'office les enveloppes pour voter par correspondance sans frais de port.

Passer simplement à la prochaine boîte aux lettres ne devrait pas accroître sensiblement la participation.

A Zurich, quatre apparetements correspondent aux grandes tendances politiques et à l'intérieur de chacun il y a sous-apparetement: trois à gauche, deux au centre, trois dans l'entente bourgeoise classique et un dans la nouvelle droite des automobilistes et des nationalistes de différentes obédiences. A Berne, l'alliance de gauche, par exemple, fait apparaître deux sous-apparetements, celui de la gauche socialiste et syndicaliste (listes masculine et féminine) et celui des autres gauches et des écologistes. Ce sous-apparetement est complété par deux «sous-sous apparetements»: les écologistes de gauche, d'une part, et la liste libre avec le parti vert d'autre part. En 1943, il n'y avait que deux apparetements à Zurich et trois à Berne.

Quant aux candidats, le «modèle Ogi» sert de justification aux sportifs candidats, la popularité du petit écran motive les partis désireux de tenter un grand coup et des raisons charitables peuvent par exemple inciter un pasteur à figurer sur une liste.

Cinq exemples de candidats encore inconnus, il y a peu, sur le plan politique: Simon Schenk, pendant plusieurs années entraîneur de l'équipe nationale de hockey sur glace et actuellement entraîneur et chef technique du SC Langnau est candidat de l'UDC bernoise; Martin Weber, capitaine de l'équipe bernoise du FC Young Boys, se présente sur la liste des jeunes radicaux bernois; Werner Vetterli, producteur d'émissions à la télévision alémanique est candidat de l'UDC zurichoise (il vient d'adhérer au parti pour la circonstance); Norbert Hochreutener, rédacteur au Palais fédéral de la télévision alémanique, est candidat PDC à Berne et, enfin, le pasteur Ernst Sieber, une sorte d'Abbé Pierre zurichois, est candidat du Parti évangélique populaire à Zurich, sans pourtant être membre du parti.

A l'époque de communication, candidats médiatiques. ■

PROSPECTIVE

Les faux prophètes

(jd) Peters et Watermann ont publié en 1982 un livre à succès — plusieurs millions d'exemplaires vendus —, *A la Recherche de l'excellence*, dans lequel, après de longues recherches, ils identifiaient 36 entreprises américaines de premier niveau et les facteurs qui expliquaient leurs performances. L'idée était de permettre aux autres entrepreneurs, moins efficaces, d'améliorer leur gestion en prenant exemple sur les meilleurs.

Cinq ans plus tard l'hebdomadaire *Business Week* publiait une étude sur les 46 meilleures entreprises du pays; parmi elles, sept seulement appartenaient déjà au peloton de tête de Peters et Watermann. Si la majorité des entreprises considérées comme les plus performantes il y a moins de dix ans ont aujourd'hui disparu du haut du classement, on peut se demander si elles étaient vraiment à même de servir de modèle de gestion.

En 1964, le magazine scientifique bri-

tannique *New Scientist* a demandé aux meilleurs experts du moment de décrire le monde dans vingt ans. Dans certains cas les prévisions se sont confirmées, surtout lorsque la tendance était déjà perceptible: développement de la formation continue, augmentation du temps libre et de son importance dans la vie des gens. Mais plus souvent les experts se sont lourdement trompés. Ils prévoyaient notamment: le travail ménager effectué pour l'essentiel par des robots; liaison vidéotéléphonique entre la place de travail et le logement et disparition des voyages d'affaires grâce aux vidéoconférences; exercice des droits politiques depuis son fauteuil grâce à l'ordinateur personnel; plus de villes polluées grâce aux véhicules privés électriques; tunnels et ponts reliant non seulement la Grande-Bretagne et la France mais encore la Calabre et la Sicile, l'Espagne et l'Afrique du nord; l'écran TV et l'ordinateur personnel provoquant la disparition des journaux; des liaisons aériennes supersoniques assurant le trafic international; des astronautes ayant posé le pied sur Mars ainsi que le cancer et les maladies cardio-vasculaires définitivement vaincues.

La durée des études

Il faut deux fois plus de temps pour obtenir une licence en sciences sociales à Berne qu'à Lausanne; et certaines disparités dans la durée des études sont particulièrement surprenantes. C'est notamment ce qui ressort d'un rapport édité par le secrétariat du Conseil suisse de la science.

(ag) Quelles sont les études universitaires les plus longues ? — La médecine répondront tous ceux qui se fient aux idées reçues. A l'Université de Berne pourtant les études de médecine sont, en comparaison interfacultés, parmi les plus courtes, inférieures à la moyenne

générale (voir le graphique au bas de la page). L'interprétation d'un tel graphique appelle, évidemment, des questions de méthodologie. Dans une étude publiée par le Conseil suisse de la science, la durée prise en compte n'est pas la durée réglementaire, mais la durée réel-

le qui, dans le même domaine d'études (il y a en effet des étudiants qui se réorientent vers d'autres facultés) sépare l'immatriculation de l'obtention de la licence ou du diplôme, c'est-à-dire du premier examen final. C'est la durée réelle du temps de formation académique. Les stages, si importants en médecine, ou les thèses, ne sont pas pris en compte.

Quelques constats

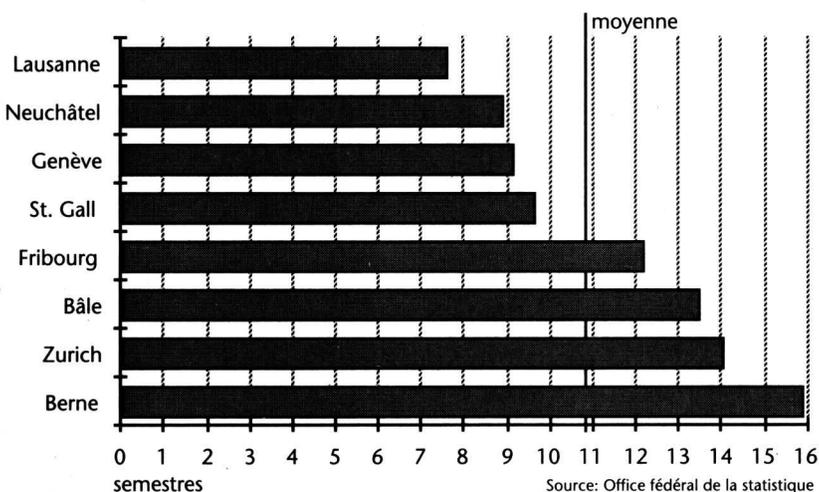
On pourrait penser que de si longues études s'expliquent par un allongement récent que justifieraient la multiplication des disciplines et la hausse du niveau de vie, le saut dans la vie active étant, pour des raisons économiques, moins urgent.

Mais en cinq ans (1983-1988), il n'y a pas eu d'allongement significatif des études; la moyenne suisse demeure 11 semestres. Pourtant la durée des études augmente — paradoxe — là où elle était déjà la plus longue (Berne et Zurich). De même le nombre des étudiants qui achèvent leurs études dans le temps minimal réglementaire a légèrement progressé de 13,9% à 16,7%. Il n'en demeure pas moins que 17%, c'est très peu, d'autant plus qu'ils se regroupent essentiellement dans les disciplines courtes.

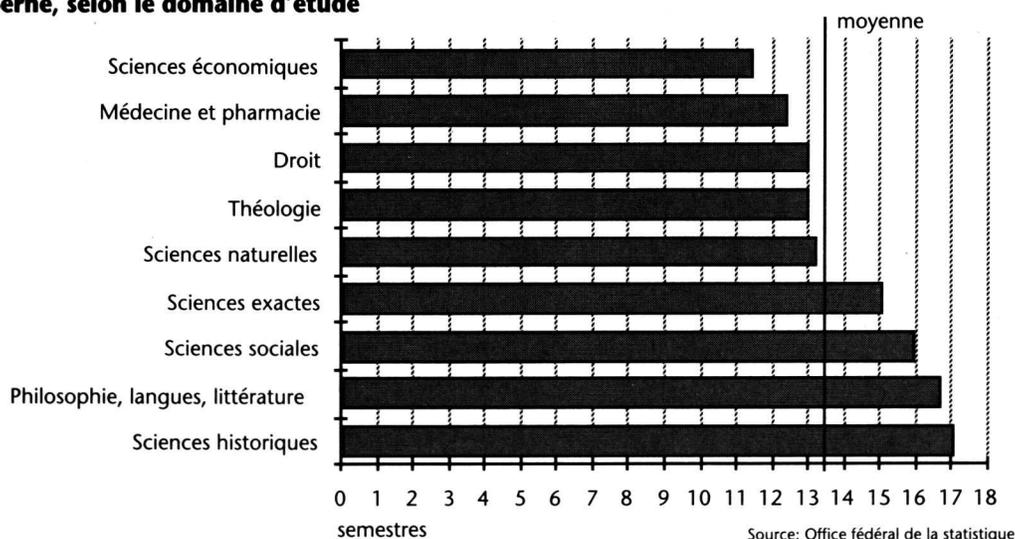
En comparaison internationale on observe des pays rapides, où la durée des études est proche du temps réglementaire, tels la Grande-Bretagne et le Japon, et des pays lents tels la France, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie et la Suède.

Ce qui surprend en revanche, ce sont les différences fortes entre les régions linguistiques. Phénomène particulièrement frappant dans les sciences humaines (voir le graphique). Ces différences s'expliquent par les exigences réglementaires: six semestres pour certaines licences en Suisse romande (sciences sociales, sciences économiques) et par l'importance accordée au mémoire en Suisse allemande.

Durée moyenne des études des licencié-e-s et diplômé-e-s dans le domaine des sciences sociales en 1988 selon la haute école



Durée moyenne des études des licencié-e-s et diplômé-e-s en 1988 à l'Université de Berne, selon le domaine d'étude



Des propositions

Faut-il apporter des correctifs à ces dispa-

rités ? Les définitions européennes, qui serviront de base pour les équivalences, vont exercer une forte pression: les formations courtes vont passer probablement à huit semestres en sciences humaines et à dix semestres en sciences exactes et naturelles.

Les dispositions qui fixent une durée maximale par rapport au temps réglementaire vont se généraliser ou être appliquées plus strictement. Mais il est évident aussi que d'autres facteurs entrent en ligne de compte: organisation des études, encadrement, examens échelonnés donnant droit à un crédit ou épreuve finale sous contrôle préalable, etc.

D'autre part le recrutement étudiantin peut varier et exiger des mesures souples. On est frappé de constater que 70% des étudiants vivent chez leurs parents ou un membre de leur famille (chiffres variables pour Genève), ce qui correspond à une situation traditionnelle de forte dépendance économique. Mais une évolution qui exigerait de l'étudiant un partage de son temps: recherche d'un gain accessoire, vie de couple, peut entrer en contradiction avec un resserrement de la durée maximale des études.

Finir à quel âge ?

A Zurich, l'âge moyen des licenciés dépasse 28 ans. L'âge moyen ! Certes il faut tenir compte non seulement de la durée des études, mais de l'âge d'obtention de la maturité et de l'âge d'immatriculation; les étudiants alémaniques ne commencent pas tous leur formation immédiatement après le bac. Mais on est près d'une situation où la formation à la vie active (1-30) serait aussi longue que la vie active elle-même (30-60).

Est-ce souhaitable en termes de dépendance individuelle ? Est-ce supportable en coûts sociaux ? La connexion avec la vie professionnelle pratique devrait être un des thèmes essentiels de réflexion: formation postgrade après études courtes et contact avec un métier, études universitaires jumelées avec un apprentissage de type supérieur. Cela supposerait que l'institution universitaire ne définisse pas sa mission et son pouvoir en fonction de la croissance numérique de son recrutement. ■

Françoise Galley, *La durée des études dans les Hautes écoles suisses. Disparités et facteurs explicatifs*. Etude, juin 1991. Edité par le secrétariat du Conseil suisse de la science, Berne.

LÉGALITÉ

Ni sacrée, ni à option

(jd) Les propos du procureur genevois Bernard Bertossa sur l'application de la loi et le rôle du juge (DP 1047) ont suscité les réactions d'un lecteur, Eric Mottu (DP 1049). Pour le magistrat genevois, la loi «est la règle du jeu d'une société démocratique» que les juges ont pour fonction de faire respecter; l'application de la loi n'a d'ailleurs rien d'une opération mécanique: «Faire preuve d'humanité, poursuit Bertossa, c'est appliquer la loi avec toutes ses nuances, en se souvenant qu'elle s'adresse à des êtres humains, dignes de respect, mais aussi responsables de leurs actes.» Le droit prévoit d'ailleurs cette approche humaine: la récente condamnation d'une citoyenne obwaldienne, qui avait aidé des requérants kurdes à se soustraire à l'ordre d'expulsion, risque bien d'être annulée en deuxième instance puisque la loi sur l'asile exclut la sanction pénale lorsque la personne a agi pour des motifs honorables. De même, le code pénal reconnaît les situations de nécessité.

Je ne vois rien là du «juridisme excessif» reproché par Eric Mottu à Bernard Bertossa. Tous deux tiennent la loi pour une règle du jeu, rien de plus, une règle par ailleurs ouverte à la critique et constamment perfectible. Je suis toujours notre correspondant lorsqu'il affirme que «la règle démocratique majoritaire ne peut pas légitimer dans l'absolu n'importe quelle loi ou n'importe quelle application d'une loi» et revendique pour l'individu un droit, un devoir même, de résistance lorsque sa conscience morale le lui dicte.

Par contre Eric Mottu dérape lorsqu'il suggère en conclusion qu'un procureur, comme chacun d'entre nous, n'a pas à obéir à des chefs, à des lois, mais doit penser de manière critique et libre et agir de ce fait en pleine responsabilité. D'un magistrat, on attend qu'il applique et interprète le droit avec toute la souplesse qu'autorise le droit lui-même, mais pas qu'il crée du droit en fonction de ses propres exigences morales et se substitue ainsi au législateur. Si l'exercice de sa fonction n'est pas compatible avec sa conscience, il doit alors démissionner. De même pour chaque individu: s'il se sent appelé, de par un impératif moral, à résister à une loi qu'il juge inique, il ne peut prétendre échapper aux sanctions légales qu'im-

plique son comportement. Antigone ne cherche pas à se soustraire à la mort; au contraire elle affirme la suprématie d'un droit fondamental, celui d'une sépulture digne, au prix de sa vie et assume ainsi pleinement la responsabilité de son acte. A vouloir tripatouiller occasionnellement la loi dans quelques cas particuliers pour la rendre compatible avec la morale, plus «humaine», on ne rend service ni au droit ni à la morale. On favorise une confusion des ordres dans laquelle la morale ne peut que perdre sa fonction d'interrogation permanente du droit et de stimulation à améliorer les lois. Ce n'est certainement pas ce que recherche Eric Mottu. ■

(Lire aussi sur le même sujet l'article de Philippe Abravanel, à la page 6.)

COURRIER

Mise au point

Dans votre édition du 22 août, vous consacrez un court article au sauvetage du BRR et au lancement du *Nouveau Quotidien*. Les deux soussignés — anciens journalistes du BRR, actuellement au *Nouveau Quotidien* — tiennent à préciser qu'ils n'ont en aucune manière été «débauchés» par le *Nouveau Quotidien*. Nous avons quitté le BRR de plein gré, Roger de Diesbach connaissait nos intentions, et nous conservons avec lui d'excellentes relations. Pour en être convaincu, il aurait suffi à votre journaliste de poser la question à Roger de Diesbach, à Jacques Pilet ou à nous-mêmes.

Jean-Philippe Ceppi,
Christophe Passer,
journalistes au «Nouveau Quotidien»

(réd) Nous n'avons pas voulu porter un jugement sur la manière dont les deux journalistes ont passé du BRR au *Nouveau Quotidien* et le terme de «débauchage» était certainement inapproprié. Notre intention était de montrer le pouvoir d'Edipresse qui peut simultanément engager deux journalistes de BRR pour le *Nouveau Quotidien* et résilier le contrat liant cette agence à 24 heures. ■

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Une histoire simple

Connaissant votre goût pour les grands romanciers...:

Clisson était né pour la guerre. Dès l'enfance, il connaissait la vie des grands capitaines. Il méditait sur les principes de l'art militaire. Dès qu'il fut en âge de porter les armes, chacun de ses pas fut marqué par des actions d'éclat. Il était encore adolescent que déjà il s'était élevé au premier grade de la hiérarchie militaire. La fortune seconda constamment son génie. Les victoires se

succédaient et son nom était connu du peuple comme celui de l'un de ses plus valeureux défenseurs.

Et pourtant, son âme n'était pas satisfaite... (...) Excusez, lui dit Eugénie en interrompant (son amie), nous avons tellement entendu parler de vous. Je désire tellement faire votre connaissance...

Le ton de la voix, le jeu des regards parlèrent au cœur de Clisson.

Leurs yeux se rencontrèrent. Leurs cœurs se confondirent et en peu de jours, ils découvrirent qu'ils étaient faits l'un pour l'autre.

Je ne garantis pas le mot à mot, n'ayant sous la main que la traduction en italien de Chiara Restivo (avec une postface de Leonardo Sciascia). Mais nul doute que vous aurez reconnu le style, le thème choisi par l'auteur, l'un des noms les plus illustres du XVIII^e siècle finissant, du début du XIX^e siècle. Si tel n'était pas le cas, lisez le prochain DP !

A propos de Sciascia, je viens de lire les *Atti relativi alla morte di Raymond Roussel* - Actes relatifs à la mort de Raymond Roussel.

Raymond Roussel (1877-1933), «écrivain français né à Paris. Son imagination très riche en fait un précurseur des surréalistes et des adeptes du "nouveau roman". Im-

pressions d'Afrique, 1910; Locus solus, 1914.» Il meurt à Palerme à l'âge de 56 ans... Il meurt à Palerme dans une chambre d'hôtel — et la police, apparemment peu désireuse d'enquêter sur la mort de cet étranger, clôt le dossier dans les vingt-quatre heures, sans décider si Roussel s'était suicidé — on le trouva couché sur son matelas, à même le plancher — ou s'il mourut victime d'une overdose — il absorbait des somnifères en doses industrielles.

Mais de raisons d'en finir avec la vie, il n'en avait pas, malgré les dires de son neveu, Michel Ney, duc d'Elchingen, descendant du Maréchal Ney. Et quant à l'overdose, il semble ne pas avoir absorbé de somnifères plus que de coutume... Par ailleurs, le dossier fourmille de contradictions; il ne mentionne pas la présence d'un chauffeur, qui regagne Paris le lendemain de la mort sans avoir été interrogé; Il ne se pose pas de questions sur la curieuse attitude de l'amie de Roussel, qui logeait dans la chambre contiguë et qui ne s'inquiéta pas avant onze heures du matin de ne pas le voir paraître... Bref, conclut Sciascia, qui s'entend admirablement à tout embrouiller (cf. *L'Affaire Moro et La disparition de Majorana*) — citant un policier de Graham Greene: «*Nous pourrions impliquer plus de suspects que les journaux n'en peuvent mentionner.*»

Domage que Sciascia soit mort: nul doute qu'il ne ferait paraître une très remarquable *Affaire Gorbatchev*. ■

ici et là

● Exposition sur les projets de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) au Burkina Faso: L'alphabet du développement. Forum de l'Hôtel de ville, Lausanne, du 6 au 18 septembre.

● Rencontres déchets 1991. Le 18 septembre au Comptoir suisse à Lausanne. Renseignements et inscriptions: Compostdiffusion, rue du Maupas 42b, 1004 Lausanne; tél.: 021/36 14 15.

● 58^e journée vaudoise des femmes. Les femmes et la santé — objectif: mieux vivre. Parmi les intervenant-e-s: Anne-Catherine Ménetrey, Mousse Boulanger, Grégoire Imbach. Conférences, ateliers, animation, etc. Samedi 2 novembre 1991 à 9.30 heures au centre paroissial d'Ouchy à Lausanne. Renseignements: Centre de liaison des associations féminines vaudoises, av. Eglantine 6, 1006 Lausanne; tél.: 021/20 04 04.

DP
DP

Domaine
Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Philippe Abravanel, Philippe Biéler,

JeanLouis Cornuz

Abonnement: 70 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Monique Hennin

Pierre Imhof, Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

La légalité est intouchable

Nous publions ci-dessous deux réactions de Philippe Abravanel, juge au Tribunal cantonal vaudois. La première répond à Eric Mottu qui, dans notre dernier numéro, s'en prenait au texte de Bernard Bertossa «Légalité et humanité» (DP n°1047, du 1^{er} août); la seconde est consacrée au projet de disposition pénale visant à réprimer le racisme et l'antisémitisme.

Qui répond appond. Tant pis. J'avais failli réagir à l'article de M. le Procureur général de Genève Bernard Bertossa. Le courrier de M. Eric Mottu m'y oblige.

Son idée de subordonner la loi à la conscience morale du juge est répressive. Sous l'Ancien régime, comme sous les gouvernements totalitaires, la décision judiciaire

est soumise à l'intérêt du prince, à la raison d'Etat, aux objectifs du peuple allemand, soviétique ou chilien, bref à l'arbitraire. La victoire de la séparation des pouvoirs — qui donne aux parlements la compétence de promulguer les lois, à l'ordre judiciaire (à l'ordre exécutif dans le domaine administratif) de les appliquer — c'est précisément de soustraire la décision à la pure appréciation politique ou éthique, et d'assurer l'égalité de traitement des justiciables et citoyens.

Cela étant, je n'adhère pas sans réserve aux thèses de M. Bertossa. Le juge doit appliquer la loi, certes, mais toute la loi, en contrôlant chaque fois sa conformité à l'ordre constitutionnel et aux conventions internationales qui l'emportent sur les lois, arrêtés, et règlements.

De nombreuses décisions récentes ont montré que la loi suisse n'est pas toujours conforme à la Convention européenne des droits de l'homme, qui est pourtant réputée refléter la conscience juridique

des démocraties occidentales. Le juge est tenu, dans chaque dossier, de rechercher le sens de la loi au delà de sa lettre, et de comparer celle-ci au système juridique tout entier. Le jugement n'est pas un syllogisme simple. Il doit être rendu dans une conception holiste de l'acte juridique. Le juge n'est pas un mécanicien du droit, il en est l'herméneute.

Il y a déjà plus de dix ans, j'avais proposé, dans un rapport à la Société suisse des juristes, de renoncer à punir des manifestants (convaincus de la justesse de leur cause) qui ne gênent l'ordre public qu'en empêchant par «sit-in» les voitures de circuler quelques instants.

Cette thèse, qui avait provoqué l'indignation du conseiller fédéral Furgler, a été appliquée avec profit lors des manifestations de «Lôzanne bouge», épargnant du sang. Je la prétends fondée en droit, en ce sens que le principe de proportionnalité, interdisant de tirer au canon sur des mouches, fait partie de notre système juridique.

Mais je me garderais de donner des conseils à M. Bertossa sur le problème des squatters genevois, que je ne connais pas.

La limite de la liberté d'expression

Dans la *Nation* du 27 juillet 1991, P. M. attaque le projet de disposition pénale contre le racisme en critiquant «l'illusion» de combattre l'expression d'idées par une condamnation à caractère pénal. Il préconise de s'attaquer aux causes du racisme et de l'antisémitisme plutôt qu'à leur expression.

Cet article procède d'une erreur fondamentale: l'expression d'une idée est déjà réprimée par le code pénal suisse, à ses articles 173 et suivants visant les délits contre l'honneur.

La nouvelle disposition proposée étend simplement ces règles aux infractions contre des groupes de personnes et non pas seulement contre des individus (encore que, déjà, il arrive que des instructions pénales soient entamées lorsque la victime est une personne morale).

Le travail de base que l'auteur préconise contre les causes du racisme et de l'antisémitisme a déjà été entamé depuis plusieurs décennies, avec un certain succès. Preuve en est la comparaison entre la *Nation* d'avant-guerre et celle d'après, qui, quelques dérapages exceptés, ne tient plus de propos antisémites. L'information est

meilleure, et les gens qui prennent la peine de se renseigner sans préjuger savent que la notion de race est étrangère à l'espèce humaine. Il vaut mieux parler d'ethnie et, les caractères acquis n'étant pas héréditaires (malgré Lyssenko...), il est clair que seule la formation familiale, scolaire, et l'environnement influencent la personnalité.

Le droit pénal est destiné à renforcer le droit civil dans la protection de valeurs essentielles. L'honneur — comme la vie, l'intégrité corporelle, le patrimoine, les institutions démocratiques et républicaines — en est une en Suisse et de première grandeur. Les expressions verbales et graphiques du racisme et de l'antisémitisme constituent des calomnies extrêmement

dangereuses, en ce sens que non seulement elles faussent le jugement des gens faibles ou mal informés, mais encore qu'elles blessent l'honneur des membres de certains groupes humains, généralement minoritaires et enfin qu'elles attisent la violence, jusqu'à l'assassinat.

La liberté d'expression a sa limite, qui est l'honneur d'autrui. Le danger de délation avec la nouvelle disposition projetée n'est pas plus grand qu'en face d'autres infractions (on peut accuser quelqu'un de voler comme on pourra se plaindre d'un propos raciste).

Et tant pis si d'aucuns n'osent plus raconter en public des anecdotes discriminatoires sur les Tamouls.

Philippe Abravanel

Défiscaliser l'épargne ?

Philippe Biéler

secrétaire romand

de l'Association suisse des locataires ASLOCA

Refaisant en période électorale le coup qui leur avait si bien réussi avec l'initiative contre l'impôt locatif, les libéraux vaudois proposent de «défiscaliser» l'épargne.

Les contribuables pourront déduire de leur fortune le montant de leur épargne (jusqu'à 100 000 francs environ selon la situation de famille) et de leurs revenus les intérêts de celle-ci (jusqu'à 5000 francs environ). L'objectif déclaré est d'abaisser les taux hypothécaires. Indépendamment des questions politiques que pose cette initiative (inégalités de traitement diverses, incidence sur les budgets publics) et qui ne concernent pas directement l'ASLOCA, que peuvent réellement attendre les locataires ? Un rappel tout d'abord. S'il est bien vrai que l'épargne globale ne couvre plus les prêts hypothécaires, cela est dû avant tout à l'explosion de l'endettement hypothécaire. «En 1978, affirme l'un des initiants, les montants de l'épargne en Suisse couvraient la totalité des prêts hypothécaires accordés par les banques. Dix ans plus tard, il s'en faut de 100 milliards.» Ce n'est pas faux. Mais il omet de préciser que durant cette période l'épargne a tout de même passé de 101 à 184 milliards !

L'endettement hypothécaire suisse est colossal: 411 milliards à fin 1990. Canton de Vaud: 24 milliards. Peut-on espérer un reflux sur les dépôts d'épargne des fonds placés à court terme qui soit suffisant pour permettre aux banques de baisser leurs taux hypothécaires ?

Sur le plan vaudois, pour diminuer les taux de 1/4%, il faudrait une augmentation de l'épargne d'environ 20% (+ 2,4 milliards). Cela n'est pas exclu, mais paraît difficile, notamment du fait que l'initiative ne présente aucun intérêt pour les très grosses fortunes. Peut-être certaines banques (parce qu'elles ont une meilleure structure de refinancement) pourront-elles individuellement le faire ? Ce ne serait déjà pas si mal et stimulerait la concurrence. Par contre, il est totalement farfelu de prétendre, comme cela a été écrit, que l'initiative pourrait faire baisser les taux de 1 1/2 % ou 1 3/4 % ! Au reste, il ne faut pas perdre de vue que l'épargne a déjà bien repris son augmentation, notamment du fait que le différentiel de taux d'intérêt est en diminution depuis février dernier. En mai, le taux de progression de l'épargne sur une année était déjà de 3,5 % (mars 1990: - 11,3 % !). L'initiative vient un peu tard, en tout cas s'il s'agit de «réamorcer la pompe», pour reprendre les termes des initiants.

Au total, l'objectif qui figure en titre de l'initiative — «abaisser les taux hypothécaires» — semble bien secondaire au regard du cadeau qu'elle propose aux épargnants actuels (surtout à ceux qui ont les plus gros revenus), et accessoirement aux épargnants potentiels. Les locataires, en tant que tels, ne doivent pas se faire d'illusions: la contribution de cette initiative à la baisse des taux hypothécaires (et donc des loyers) ne sera que bien minime. ■

L'USAM fonceuse et caponne

(ag) Annoncée lors de la votation sur le régime financier et la TVA, l'initiative demandant l'abolition de l'impôt fédéral direct sera lancée. Ainsi l'a décidé l'USAM le 29 août.

L'initiative rédigée en termes généraux sera présentée à la signature des citoyens au début de l'année 1992.

Lors du débat de ce printemps, il avait été affirmé qu'une TVA à 10% permettrait d'abolir l'impôt fédéral en maintenant les recettes de la Confédération. Tout en combattant la TVA à 6% l'USAM se faisait, indirectement, porte-parole de cette thèse. On l'attendait donc au pied de ce mur.

Maintenant on est au clair: l'initiative ne fera pas allusion à l'introduction nécessaire de la TVA. Les basses besognes, c'est pour les autres.

Même la NZZ trouve que ça ne fait pas sérieux. ■

Winterthour solidaire de Zurich

(pi) Nous avons présenté dans ces colonnes la semaine dernière la politique de la ville de Zurich en matière de drogue, marquée du sceau de la tolérance, de l'aide et de la prévention. Mercredi 28 août, la Municipalité de Winterthour annonçait sa volonté de prendre elle aussi des mesures du même type. Les édiles ont compris que la politique du chef-lieu n'avait de sens que menée de manière décentralisée, faute de quoi les assistants sociaux de la ville de Zurich auraient à s'occuper des consommateurs en provenance de tout le canton, et même au-delà. Ceux-ci sont en effet attirés par la possibilité de se procurer et de s'injecter de la drogue au Platzspitz.

La Municipalité de Winterthour va donc proposer à son parlement, puis à ses citoyens, une série de mesures dont le coût annuel avoisinera les 2,1 millions de francs et qui nécessiteront la création de quinze à vingt postes de travail: ouverture d'un bureau de prévention et de recherche, nouveau lieu d'hébergement pour les sans-abris spécifiquement destiné aux toxicomanes, constitution d'un groupe chargé d'apporter une aide dans les problèmes de logement, mise

sur pied d'un projet d'habitat avec accompagnement social et d'un «Job-bus» qui emmènera chaque matin quelques groupes de jeunes exécuter des travaux rémunérés pour le compte de la commune (travail en forêt par exemple) ou pour des particuliers.

Il est heureux que des communes de l'importance de Winterthour ne se contentent pas de profiter de la politique de la ville de Zurich en se déchargeant sur elle de leurs propres drogués. Reste à mettre en place cette solidarité entre cantons. Jusqu'à maintenant, les cantons romands, emmenés par Vaud mais récemment lâchés par Genève qui va tenter une autre approche, ont toujours défendu une politique essentiellement répressive, malgré son échec sur la durée. ■

Maturité politique

(jd) Selon un récent sondage d'opinion, la confiance de la population dans le Conseil fédéral serait au plus bas. Alors que 16% des personnes interrogées déclaraient avoir une confiance absolue dans le gouvernement en 1980, elles ne sont plus que 8% dans ce cas cette année. Passons sur l'ambiguïté des catégories proposées aux sondés: confiance absolue, grande, faible et nulle. Le fait que la confiance absolue perde du terrain est un signe positif: en démocratie, le pouvoir est délégué et son exercice se déroule sous l'oeil critique du souverain. Manifester une confiance absolue dans les autorités ne peut que refléter un rapport pathologique entre les citoyennes et les citoyens d'une part et les élus d'autre part. ■

La servitude pour dette

(ag) Nous avons cité et commenté, dans un précédent numéro, le rapport des experts du BIT sur l'asservissement des enfants en Thaïlande, qui atteint numériquement des proportions inouïes avec la complicité du tourisme occidental.

Moins connue, la servitude pour dettes. Elle concerne notamment l'Inde. Certes la Constitution de l'Inde abolit la traite des êtres humains et le travail forcé sous toutes ses formes.

Il n'en demeure pas moins que dans

l'agriculture les travailleurs asservis sont estimés à 2 millions et à plusieurs centaines de milliers dans l'exploitation des carrières, dans le tissage (vos tapis d'Orient!), dans les services domestiques.

Cet asservissement, combiné à la structure des castes, touche notamment des enfants de 5 à 14 ans, souvent astreints à des métiers dangereux: industrie des allumettes, feux d'artifice, verrerie, bimbeloterie, etc. Les enfants vendus sont considérés comme asservis.

Les exploiters ne risquent guère d'être sanctionnés malgré la législation formellement protectrice, en raison de l'indolence des autorités, de la collusion ou de la corruption.

La commission demande notamment au gouvernement indien si la somme de 6500 roupies est suffisante pour réadapter les travailleurs asservis et affranchis. Sous le texte au ton neutre du rapport, sous les batailles de chiffres, quelle découverte d'une in-humanité. ■

MÉDIAS

Pour son dixième anniversaire, l'hebdomadaire de gauche *Wochenzeitung-WoZ* note que pour la première fois, en septembre, plus de la moitié des rétributions sont payées à des femmes. Détail: 40 postes à plein temps répartis entre 50 personnes; 28 femmes avec 20,5 postes et 22 hommes avec 19,5 postes. Les femmes préfèrent le travail à temps partiel et seules 3 sont occupées à plein temps alors que c'est le cas de 10 hommes.

Le premier nouveau quotidien romand de septembre a paru. C'est le valdo-genevois *Journal de Genève et Gazette de Lausanne*. Le 24 septembre ce sera l'envoi du *Nouveau Quotidien*. Si le premier parvient à maintenir sur la durée la qualité de sa nouvelle formule, il rendra la vie dure au second. Mais ils ne se concurrenceront que cinq jours sur sept, les jours sans concurrence étant le dimanche et le lundi, sauf exception. C'est peut-être la rubrique internationale qui départagera: alors que le *Nouveau Quotidien* pourra profiter du réseau de correspondants de *Libération*, le *Journal de Genève et Gazette de Lausanne* reste tributaire, dans bien des cas, des textes d'agences.